



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2023**

Secrétaire de séance : M. OUVRARD Roland.

Le compte-rendu de la réunion du 03 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2023-05-01 TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

2023-05-02 VENTE DE MOBILIER ET MATERIEL COMMUNAUX – FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en vente de ce mobilier et matériel.
- APPROUVE les tarifs de mobilier et matériel communaux ci-dessus.
- VALIDE que les paiements soient effectués uniquement en espèce et/ou en chèque.

2023-05-03 PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AUX FRAIS EAU ET ELECTRICITE DU VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE la participation du budget général, aux frais d'eau et d'électricité supportés par le budget annexe du Vignaud, à hauteur des encaissements correspondants de la régie communale.
- DECIDE du remboursement par le budget général, au cours du 1^{er} trimestre chaque année, suivant les recettes de N-1.

2023-05-04 BASSIN DE NATATION MOBILE – CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN ENTRE LA CCVSA ET LA COMMUNE DE RIVES-D'AUTISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée section ZN n°119, propriété de la CCVSA et la commune de Rives-d'Autise.

2023-05-05 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOCIÉTÉ DE CHASSE LA SAINT HUBERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (M. BAUDON Florent et M. POITIERS Dominique ne prennent pas part au vote) :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « société de chasse la Saint Hubert » pour la soutenir dans cette lutte contre les sangliers.

2023-05-06 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOCIÉTÉ DE CHASSE DE NIEUL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (M. BAUDON Florent et M. POITIERS Dominique ne prennent pas part au vote) :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « société de chasse de Nieul » pour la soutenir dans cette lutte contre les sangliers.

2023-05-07 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR DE SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 50 € à la Maison Familiale Rurale de Puy Sec à Saint-Martin-de-Fraigneau.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.